

Arrêté grand-ducal du 23 juillet 2009 portant reconduction dans sa fonction de Premier Ministre de Monsieur Jean-Claude JUNCKER.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Vu l'article 77 de la Constitution ;

Sur le rapport de Notre Vice-Premier Ministre ;

A r r ê t o n s :

Art. 1^{er}. Monsieur Jean-Claude JUNCKER est reconduit dans sa fonction de Premier Ministre.

Art. 2. Notre Vice-Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sortira ses effets au 23 juillet 2009.

Château de Berg, le 23 juillet 2009
Henri

Le Vice-Premier Ministre
Jean ASSELBORN